



## République Française

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 26 OCTOBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 20 Octobre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Étaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI,  
Mme Cécilia HORCKMANS *procuration*

***Commune d'Andilly***

M. Gérard LACROIX (suppléant)

***Commune de Cercier***

M. Patrice PRIMAULT

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, Mme Valérie PERAY

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL *procuration*, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marc BOUCHET

***Commune de Menthonnex en Bornes***

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

***Commune de Vovray en Bornes***

M. Xavier BRAND

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

**Secrétaire de séance** : Mme Geneviève NIER

**Date d'affichage** : 28 OCT. 2021

**OBJET : MODIFICATIONS DU MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A  
CRUSEILLES LOTS N° 15-19 ET 20**

## **MODIFICATIONS DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES LOTS N° 15-19 ET 20**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2019-79 du 21 mai 2019, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer les marchés publics pour la création d'un C.L.A.E., la réhabilitation partielle et l'extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à CRUSEILLES. Cette opération est assurée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de CRUSEILLES pour un montant initial total de 2 895 387,02 € HT, soit 3 474 464,42 € TTC.

Il expose que des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires pour reprendre le sol du hall, du rangement, des toilettes et du local ménage du bâtiment scolaire Jules Ferry en raison de son état de vétusté, et permettre la pose du carrelage (lot 15).

Monsieur le Président fait savoir par ailleurs que le déploiement de micro-foies, appel à projet pour lequel la collectivité a été retenue, induit une modification partielle du programme de travaux pour procéder aux aménagements nécessaires, notamment pour le lot 19 « Electricité - Courants faibles ». Enfin, des enrobés supplémentaires doivent être appliqués devant l'entrée de l'école (lot n° 20).

L'ensemble de ces prestations nouvelles, induisant des plus-values, impliquent la passation de modifications de marchés publics sous forme d'avenants pour 3 lots.

En l'occurrence, les modifications de marchés publics représenteraient au total une augmentation de 13 031,60 € HT (15 637,92 € TTC) répartie comme suit :

- Lot n°15 Carrelage-Faïence. Titulaire : S.A.R.L. GAZZOTTI. Montant des travaux supplémentaires : + 1 575 € HT, soit une augmentation de + 3,87 % du montant initial du lot ;
- Lot n°19 Electricité - Courants faibles. Titulaire : S.A.R.L. ECM. Montant des travaux supplémentaires : + 7 671 € HT, soit une augmentation cumulée aux précédentes modifications de + 5,17 % du montant initial du lot dont 1,63 % résultant de sujétions techniques imprévues ;
- Lot n°20 Enrobés. Titulaire : COLAS RHONE ALPES AUVERGNE. Montant des travaux supplémentaires : + 3 785,60 € HT, soit une augmentation de + 39,86 % du montant initial du lot dont 20,40 % résultant de sujétions techniques imprévues.

Les projets d'avenants et leurs annexes relatives au descriptif des travaux modificatifs sont joints à la présente délibération.

Monsieur le Président explique qu'en application de la délibération du 21 mai 2019 susvisée, seul le Conseil peut l'habiliter à signer les modifications de marchés publics ayant une incidence financière en plus-value sur le montant initial des lots. Il invite donc l'Assemblée à examiner ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le 28 OCT. 2021

ID : 074-247400112-20211026-D\_2021\_107-DE

2021-107 COMMANDE PUBLIQUE / MODIFICATIONS DU MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES  
LOTS N° 15-19 ET 20

**Le Conseil communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, les modifications de marchés publics par avenants en plus-value pour les lots ci-après :

- Lot n° 15 Carrelage - Faïence pour un montant supplémentaire de 1 575 € HT
- Lot n° 19 Electricité - Courants faibles pour un montant supplémentaire 7 671 € HT
- Lot n° 20 Enrobés pour un montant supplémentaire de 3 785,60 € HT

Acte certifié exécutoire le  
Le Président  
Xavier BRAND





## MODIFICATION DE MARCHE PUBLIC N° 1 - AVENANT

### A. Identifications des parties et du contrat

**Acheteur :**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES  
268, Route du Suet  
74350 CRUSEILLES  
Téléphone : 04 50 08 16 16  
@ : [ccpc@ccpaysdecruseilles.org](mailto:ccpc@ccpaysdecruseilles.org)

**Objet et procédure du marché public :**

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles  
Lot n° 15 Carrelage - Faïence

Réf. : 2019-TRA-04

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

**Titulaire du marché public :**

S.A.R.L. GAZZOTTI  
200, chemin du Corès  
73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND  
@ : [gazzotti.carrelage@wanadoo.fr](mailto:gazzotti.carrelage@wanadoo.fr)  
N° SIRET :391 002 367 00012

Montant initial du marché public :  
40 666,30 € HT, soit 48 799,56 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
/	/	/	/

## B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

En raison de la trop grande souplesse du sol du hall, du rangement, des toilettes et du local ménage du bâtiment scolaire Jules Ferry, il est nécessaire de mettre en œuvre une natte en désolidarisation du plancher bois afin de permettre la pose du carrelage au sol prévu.

### ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

### ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **1 575 € HT, soit 1 890 € TTC.**

La présente modification représente donc une augmentation de 3,87% du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **42 241,30 € HT, soit 50 689,56 € TTC.**

### ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

### ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

## C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,  
*Signature et cachet*

L'acheteur,  
Le Président

Xavier BRAND

## D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le



## MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 2 - AVENANT

### A. Identifications des parties et du contrat

#### Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES  
268, Route du Suet  
74350 CRUSEILLES  
Téléphone : 04 50 08 16 16  
@ : [ccpc@ccpaysdecruseilles.org](mailto:ccpc@ccpaysdecruseilles.org)

#### Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles  
Lot n° 20 Enrobés

Réf : 2019-TRA-04

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

#### Titulaire du marché public :

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE  
Agence d'Annecy  
81, Route de Clermont  
CS 60033 SILLINGY  
74331 LA BALME DE SILLINGY CEDEX  
@ : [contact.sillingy@colas-ra.com](mailto:contact.sillingy@colas-ra.com)  
Tel. 04 50 77 76 76  
N° SIRET 329 338 883 04460

Montant initial du marché public :  
19 456,50 € HT, soit 23 347,80 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	08/10/2021	23 425,51 € HT

## B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public afin d'ajouter de l'enrobé devant l'entrée du bâtiment scolaire.

### ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

### ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **3 785,60 € HT, soit 4 542,72 € TTC.**

La présente modification cumulée à la modification n°1 représente donc une augmentation de 39,86 % du montant initial du marché public, dont 20,40 % résultant de sujétions techniques imprévues.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **27 211,11 € HT, soit 32 653,33 € TTC.**

### ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

### ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

## C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,  
*Signature et cachet*

L'acheteur,  
Le Président

Xavier BRAND

## D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le



ID : 074-247400112-20211026-D\_2021\_107-DE



## MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 3 - AVENANT

### A. Identifications des parties et du contrat

#### Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES  
268, Route du Suet  
74350 CRUSEILLES  
Téléphone : 04 50 08 16 16  
@ : [ccpc@ccpaysdecruseilles.org](mailto:ccpc@ccpaysdecruseilles.org)

#### Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles  
Lot n° 19 Electricité - Courants faibles

Réf : 2019-TRA-04

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

#### Titulaire du marché public :

S.A.R.L. ECM  
44, chemin de l'arête  
38690 BIOL  
Tél : 04.74.33.80.71  
@ : [contact@ecmsarl.fr](mailto:contact@ecmsarl.fr)  
N° SIRET :508 674 710 000 27

Montant initial du marché public :  
296 271,50 € HT, soit 355 525,80 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	10/05/2021	298 636,50 € HT
Avenant	2	08/10/2021	303 911,50 € HT



## B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

La collectivité a répondu à l'appel à projet du Ministère de la Culture pour le déploiement de micro-folies au sein de la bibliothèque intercommunale. La Communauté de Communes ayant été retenue, le programme des travaux doit être adapté afin de procéder aux aménagements nécessaires au déploiement de micro-folies.

### ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier des travaux figure en annexes des présentes.

### ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **7 671 € HT, soit 9 205,20 € TTC.**

La présente modification cumulée aux précédentes modifications représente donc une augmentation de 5,17 % du montant initial du marché public, dont 1,63 % résultant de sujétions techniques imprévues.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **311 582,50 € HT, soit 373 899 € TTC.**

### ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

### ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

## C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,  
*Signature et cachet*

L'acheteur,  
Le Président

Xavier BRAND

## D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le